

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/061

Nomenclature préfecture : **7.5 Subventions**
Service : **Direction sports**
Objet : **Attribution de subventions aux associations sportives au titre de l'année 2024**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

05 AVR. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que chaque année, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine apporte son soutien financier aux associations sportives qui fréquentent ses équipements par le biais d'une subvention de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il convient de verser aux associations sportives une subvention de fonctionnement pour l'année 2024,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'ATTRIBUER une subvention aux associations sportives suivantes au titre de l'année 2024 :

- Montant de 1147 € à association AQUA SENART PLONGEE, sise Centre socio-culturel "La Ferme" à BOUSSY-SAINT-ANTOINE, représentée par Monsieur Frédéric BEAUJOIN, son Président,
- Montant de 15000 € à l'association ARCHERS DE DRAVEIL SENART VAL DE SEINE, sise 44 rue Charles Mory à DRAVEIL, représentée par Monsieur Patrice BERLOTTI, son Président,
- Montant de 6340 € à l'association ASSOCIATION MONTGERONNAISE DE WATER POLO, sise 2 avenue de la République à MONTGERON, représentée par Monsieur Sergio FERNANDEZ, son Président,
- Montant de 7802 € à l'association CERCLE NAUTIQUE BRUNOY ESSONNE, sise Piscine de Brunoy, 4 avenue de Soullins à BRUNOY, représentée par Monsieur Philippe ROZE, son Président,
- Montant de 11484 € à l'association CLUB YERROIS DE NATATION, sise Espace Val de Forme, 2 rue Pierre de Coubertin à YERRES, représentée par Monsieur Thierry JACQUEMART, son Président,
- Montant de 2041 € à l'association CLUB YERROIS DE TRIATHLON 91, sise 60 rue Charles de Gaulle à YERRES, représentée par Madame Lydie ROYER, sa Présidente,
- Montant de 8011 € à l'association ELAN NAUTIQUE DU VAL D'YERRES, sise 21 rue Jean-Paul Sartre à EPINAY-SOUS-SENART, représentée par Monsieur Michaël GEFFROY, son Président,
- Montant de 8000 € à l'association ENTENTE DES NAGEURS DE DRAVEIL, sise Piscine Caneton, 51 rue Ferdinand Buisson à DRAVEIL, représentée par Monsieur Nicolas DOUADY, son Président,
- Montant de 1500 € à l'association FAMILLE A L'EAU, sise 35 rue Alfred Gros à VIGNEUX-SUR-SEINE, représentée par Madame Isabelle BIOTTEAU, sa Présidente,
- Montant de 1150 € à l'association GRENE, sise 2 avenue de la République à MONTGERON, représentée par Monsieur Guy COHEN, son Président,

- Montant de 1000 € à l'association LE GORFOU DRAVEIL PLONGEE, sise 3 rue Pierre Brossolette à DRAVEIL, représentée par Monsieur Cédric HOURS, son Président,
- Montant de 1100 € à l'association LE POULPE PLONGEE, sise 2 avenue de la République à MONTGERON, représentée par Monsieur Alexandre BOSSOT, son Président,
- Montant de 700 € à l'association ASSOCIATION SPORTIVE DE VIGNEUX-SUR-SEINE BILLARD/PLONGEE, sise 14 allée Louis Aragon à VIGNEUX-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Michel MOINDREAU, son Président,
- Montant de 5000 € à l'association MONTGERON BICROSSING, sise COSEC, 119 avenue Charles de Gaulle à MONTGERON, représentée par Monsieur Thierry DOCKX, son Président,
- Montant de 3091 € à l'association NEPTUNE CLUB DE BRUNOY, sise Mairie de Brunoy, Place de la Mairie à BRUNOY, représentée par Madame Sylvie LECOIDIC, sa Présidente,
- Montant de 2424 € à l'association ORCA CLUB DE YERRES, sise Piscine Val de Forme, 2 rue Pierre de Coubertin à YERRES, représentée par Monsieur Sébastien VALSANGIACOMO, son Président,
- Montant de 7000 € à l'association SOCIETE DES NAGEURS MONTGERONNAIS, sise 2 avenue de la République à MONTGERON, représentée par Monsieur Karim DJAOUD, son Président,
- Montant de 580 € à l'association CERCLE DE TIR DE MONTGERON, sise 89 rue de La Garenne à MONTGERON, représentée par Monsieur Jacky RUEL, son Président,

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

04 AVR. 2024



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution de subventions aux associations sportives au titre de l'année 2024

Date de transmission de l'acte : 05/04/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/04/2024

Numéro de l'acte : DP2024-061 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240404-DP2024-061-AI

Date de décision : 04/04/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions